

TERITOIRE DU RUANDA-URUNDI
SERVICE DES A.I.M.O.

L.K.-/

n° 4920 /1.196/AO.

Gisagara, le 19 Septembre 1950.-

TRANSMIS copie pour information à :
- Monsieur le Résident (DEUX)
du Ruanda à KIGALI &
de l'Urundi à KITOGA.

OBJET :

Inspection de M. O. I.



1979 / 1979 P.E. 1.
26-9-50

Monsieur l'Administrateur de Territoire (TOUS)

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'en vue d'organiser d'une manière définitive l'inspection de la M.O.I. au Ruanda-Urundi, comme le prévoit l'arrêté du Régent du 3 décembre 1949 (cfr R.A. C.B. n° 24 du 25 décembre 1949, page 2.400) j'envisage la désignation en tant qu'inspecteur d'un membre du personnel en service, ayant grade d'Administrateur territorial assistant ou, à son défaut, celui d'agent territorial principal.

Les fonctions de cet inspecteur seront essentiellement itinérantes et s'étendront au Ruanda-Urundi.

Je vous prie de vouloir bien communiquer la présente lettre au personnel intéressé sous vos ordres, et faire parvenir les candidatures éventuelles par la voie de votre Résident qui donnera ses avis.-

POUR LE VICE-GOUVERNEUR GÉNÉRAL DU CONGO BELGE
GOUVERNEUR DU RUANDA - URUNDI

Sé./-. L. PETILLON

Pour expédition conforme à la minute
LE DIRECTEUR DES A.I.M.O.
L. DELCOURT

Commissaire de District.

Monsieur l'Administrateur de Territoire

de à à

R U H E N G E R I .